

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1985)
Heft: 798

Rubrik: Le carnet de Jeanlouis Cornuz

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

péennes, la française est celle qui achète le plus de *made in USA*.

Pourquoi cette «invasion»? Parce que le marché américain est plus vaste, plus riche, parce qu'il a plus de moyens pour produire des séries et des films plus performants qui, déjà amortis à l'intérieur, peuvent se vendre dans le monde à des prix économiques. Un épisode de Dallas coûte 250 000 FF à TF1, près de cinq fois moins qu'une fiction de création indigène. Et comme presque toutes les télévisions éprouvent des difficultés budgétaires, elles importent pour en donner plein les yeux à leurs publics.» (*Libération*, 22 novembre.)

Sans entrer dans le débat qui a animé la France ces derniers jours, l'octroi de la concession au couple Seydoux-Berlusconi étant considéré par certains comme «l'erreur la plus grave du septennat», examinons les questions que pose la libéralisation des ondes.

Comment assurer la survie de chaînes service public face aux chaînes commerciales? Les avantages publicitaires conférés aux dernières risquent de

priver les premières de ressources indispensables. S'impose dès lors la nécessité de protéger le financement. En fixant un quota en pourcentage ou en minutes de diffusion? En créant des sociétés mixtes — qui ne sont pas sans défaut: lourdeur administrative surtout — à l'exemple du Canada? Comment assurer le maintien d'une qualité — et surtout la production d'émissions d'informations, à audience restreinte bien souvent? La voie de la participation — comme c'est le cas actuellement pour Télécinéromandie — pourrait être étudiée. Elle permettrait une meilleure approche, une coordination des programmes.

Ces questions restent ouvertes et méritent réflexion. Elles ne peuvent pourtant trouver de réponse dans un cadre national. Car l'apparition de chaînes commerciales marque un tournant — inéluctable — pour l'Europe: «La seule solution à ce cercle vicieux, préjudiciable à nos industries de l'audiovisuel, passe par des alliances sur le plan européen. Le temps est effectivement venu de penser et d'agir européen.» (*Libération*, 22 novembre.) Et il y a urgence!...

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Grandeur et fragilité

Connaissez-vous *Le Merveilleux Voyage de Nils Holgersson*, de Selma Lagerlöf? Je viens de m'y replonger, à la suite d'une causerie que m'a présentée l'un de mes élèves.

C'est l'histoire d'un jeune garçon fort insupportable qui se trouve transformé en nain, pour sa punition... Et puis il est emmené par le *jars* domestique de la maison, qui s'est joint à un vol d'oisies sauvages. Sur son dos, il survole toute la Suède, s'assagit peu à peu, se départit de ses vices, et notamment de sa cruauté envers les animaux, et revient enfin chez lui... Toutefois, il ne pourra retrouver sa taille normale que s'il consent à la mort du *jars*... Pareil au

héros du Mahâbhârata, dont je parlais ici même, il s'y refuse... Et alors, le miracle se produit: au moment même où son père s'appretait à tuer le *jars* et où il se précipitait pour sauver son ami, il reprend son apparence première — sinon bien sûr qu'il a beaucoup grandi, en stature et en grâce...!

A propos: j'en suis désolé, mais je voterai *oui* à l'initiative Weber sur la vivisection.

Je ne méconnais pas la valeur des arguments développés par les adversaires de l'initiative, mais il me semble qu'il faut voir ceci:

— Dans le meilleur des cas, 50% des citoyens iront voter — c'est une certitude.

— L'initiative sera repoussée par les deux tiers des votants — c'est une quasi-certitude.

Dans ces conditions, pourquoi voter *oui*?

Les adversaires de l'initiative prétendent qu'en

Suisse, la vivisection est contrôlée plus rigoureusement que partout ailleurs — et il semble que ce soit vrai, je me suis renseigné.

Mais ce qu'ils ne disent pas, c'est que *la loi n'est pas respectée*, ou du moins qu'elle ne l'est pas toujours, qu'elle est mal respectée.

Il importe donc que des voix s'élèvent, aussi nombreuses que possible, pour dire que les choses ne peuvent pas continuer comme cela; qu'il faut que les différents règlements, à la fois sages et modérés, *soient observés*. Et pour cela, la seule manière de se faire entendre, c'est de voter *oui* — nous serons de toute façon minoritaires — mais il n'est pas indifférent que nous soyons quelques-uns.

... A part quoi, je remarque qu'on nous ressort une fois de plus l'argument du chômage: si vous interdisez la vivisection, vous allez contraindre de nombreux laboratoires à s'expatrier, et du même coup vous réduisez au chômage des centaines de travailleurs! Eh oui: si vous interdisez le commerce des armes, Bührle va faire banqueroute... Si vous interdisez les maisons de jeu, les Suisses iront à Divonne — quel manque à gagner! Et si vous réglemez les spectacles X, c'est Lörrach qui en profitera... Notre économie est décidément extraordinairement fragile!

J. C.

ATOUT SPORTIF

Spiridon, revue des coureurs d'aujourd'hui, se transforme et s'appellera dorénavant *Foulées*.

L'occasion pour nous de citer une lettre ouverte envoyée l'an dernier aux abonnés de Suisse, suite à une modification du tarif d'envoi par les PTT qui provoquait une hausse des coûts de 13 000 francs: «Dans cet ordre d'idées, la moutarde m'est montée au nez lorsque j'ai découvert, par exemple, que la Fondation Aide sportive suisse (sollicitée, elle n'a pas répondu...) subventionne... les joueurs de cartes.» Daté de Salvan le 13 juin 1984.